



PHOTO D'ARCHIVES RUEFRONTENAC.COM



## Nomination des juges **BASTARACHE** a jusqu'au 15 octobre pour remettre son rapport d'enquête

**QUÉBEC** — La nomination de Michel Bastarache, un Néo-Brunswickois ancien juge de la Cour suprême du Canada et maintenant avocat-conseil du cabinet Heenan Blaikie au bureau d'Ottawa, pour mener l'enquête sur les allégations de Marc Bellemare n'a pas réussi à calmer les esprits échauffés à Québec.

Justice Marc Bellemare, qui soutient que des collecteurs de fonds du PLQ ont une influence directe sur la nomination de juges sous l'autorité du gouvernement du Québec et que Jean Charest a cautionné ce trafic d'influence.

« Le processus qui a mené à la nomination de M. Bastarache est vicié à sa base, s'est offusqué Stéphane Bédard, du Parti québécois, qui estime que Jean Charest est en total conflit d'intérêts. On ne peut pas être juge et partie. On ne peut pas, comme accusé, choisir son juge et choisir ses accusations. C'est une règle de justice naturelle. »

Le Parti québécois a refusé de qualifier la nomination de Michel Bastarache et n'a pas voulu dire s'il participerait aux travaux de la commission.

Il ne faut pas « prendre les Québécois pour des imbéciles », dit à son tour Amir Khadir, de Québec solidaire.

« Ce que les Québécois demandent, c'est une enquête avec un mandat large, souple, pour aller au fond des choses, pour connaître toute la vérité sur les allégations de lien entre le financement des partis politique [et] l'octroi des contrats. Pas une enquête [pour mettre] le couvercle sur la marmite. Je réserve donc mes commentaires

sur la nomination de M<sup>e</sup> Bastarache. »

« Ce n'est pas le premier ministre, mais le chef du Parti libéral du Québec qui a institué cette enquête, estime pour sa part le chef de l'Action démocratique, Gérard Deltell. Malheureusement, le mandat confié à M<sup>e</sup> Bastarache est beaucoup trop étroit (car) le gouvernement libéral est en conflit d'intérêts. Il est littéralement juge et partie puisqu'il est lui-même impliqué là-dedans. »

### Mandat large

Mais en conférence de presse, Jean Charest n'en démord pas. « [M<sup>e</sup> Bastarache] va se pencher sur les allégations de Marc Bellemare, alors il a un mandat qui va lui permettre de poser toutes les questions. Si M<sup>e</sup> Bastarache veut poser des questions sur d'autres choses dans le cadre des nominations [des juges], il a un mandat qui me semble suffisamment large. »

Chose curieuse, que n'a pas manqué de soulever l'opposition, ce n'est pas la ministre de la Justice, Kathleen Weil, qui a contacté Michel Bastarache pour lui offrir de présider la commission d'enquête, mais le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis.

SUITE EN PAGE 2

## EN MANCHETTES

**Politique provinciale** | Mathieu Boivin

« On est tous nommés comme récompense de quelque chose »

— Andrée Ruffo

QUÉBEC — Andrée Ruffo confirme qu'il y a beaucoup de favoritisme dans le processus de nomination des juges au Québec. « Ce qui fait que tu es nommé, c'est parce que quelqu'un dit ton nom, porte ton nom, dit-elle. C'est comme ça que ça se passe. »...

SUITE EN PAGE 2

**Télévision** | Caroline Roy

**Affaire Ian Halperin — Guy A. Lepage et Dany Turcotte se défendent d'être antisémites**

Le journaliste Ian Halperin continue à déverser son fiel sur les animateurs de Tout le monde en parle, qu'il accuse d'être antisémites. Radio-Canada rejette les accusations. Décidément, cette affaire prend une mauvaise tournure...

SUITE EN PAGE 5

**Canadien** | Marc de Foy

**Jacques Martin: « Notre premier objectif est de remporter le premier match »**

Les enfants ne font pas que dire la vérité. Ils ont aussi le don de poser les vraies questions. Samuel Darche, sept ans, en a fourni une belle preuve à son hockeyeur de père dans une conversation sur Internet, mardi soir...

SUITE EN PAGE 7



**YVES CHARTRAND**

chartrand@ruefrontenac.com

Presque en chœur, les porte-parole des partis de l'opposition ont dénoncé l'étroitesse du mandat que Jean Charest a confié à l'ancien magistrat, estimant qu'il dessert avant tout les intérêts partisans du Parti libéral du Québec plutôt que l'intérêt public requis par l'ensemble des Québécois.

Michel Bastarache devra limiter son examen aux allégations de l'ancien ministre de la

## « On est tous nommés comme récompense de quelque chose »

— **Andrée Ruffo**

**QUÉBEC** — **Andrée Ruffo** confirme qu'il y a beaucoup de favoritisme dans le processus de nomination des juges au Québec. « Ce qui fait que tu es nommé, c'est parce que quelqu'un dit ton nom, porte ton nom, dit-elle. C'est comme ça que ça se passe. »



En entrevue à la station de radio montréalaise 98,5, l'ex-juge bien connue de la Chambre de la



**Andrée Ruffo soutient que le processus n'est pas aussi indépendant qu'on le prétend.** PHOTO D'ARCHIVES

jeunesse de la Cour du Québec a commenté les récentes allégations de l'ancien ministre québécois de la Justice Marc Bellemare, qui a révélé qu'un important collecteur de fonds du Parti libéral avait fait pression sur lui, en 2003, pour obtenir la nomination de certaines personnes à titre de juges.

Andrée Ruffo assure qu'elle n'a jamais eu connaissance d'un trafic d'influence aussi grossier, mais prévient qu'il ne faut pas verser dans « l'angélisme ». En effet, « on est tous nommés comme récompense de quelque chose, affirme-t-elle. Moi, j'ai été nommée (en 1986) parce que je connaissais bien le chef de cabinet du ministre qui était là à l'époque. Au-delà de mes qualifications, je sais que j'ai été nommée comme ça. »

Elle précise que le processus n'est pas aussi indépendant qu'on le prétend parce qu'une fois qu'une courte liste de candidats potentiels a été soumise au gouvernement par un comité, « qui va-t-on nommer ? » demande-t-elle. « Quelqu'un qu'on ne connaît pas, qu'on n'aime pas, qui ne nous a pas rendu service ou qui n'a pas rendu service ou qui n'est pas ami ou parent avec quelqu'un qu'on connaît ? Soyons sérieux, là. »

« Les raisons ne sont pas forcément perverses ou criminelles, mais ce qui fait que tu es nommé parmi des centaines de bons candidats, c'est parce que quelqu'un dit ton nom, porte ton nom, ajoute Mme Ruffo. Faut arrêter de penser qu'il y a une petite lumière qui s'allume au-dessus du ministre de la Justice qui dit nommez donc [untel]. Ces personnes-là arrivent à être nommées parce qu'elles connaissent quelqu'un. »

### Une controverse bienvenue

L'ex-juge – qui a préféré démissionner de son poste, en 2006, plutôt que d'être radié par le Conseil de la magistrature – observe par ailleurs que la controverse entourant « tout ce qui se passe » actuellement au Québec a du bon.

« C'est comme si, au fil des années, dans nos institutions, on avait été

très, très bienveillants les uns avec les autres, mais que le reste de la population ne comptait que très peu, analyse-t-elle. Là, il y a plein d'abcès qui sont en train de crever. Alors je dis : Bienvenue, recherchons la vérité, c'est peut-être un très bon moment pour faire un bon ménage un peu partout. »

Andrée Ruffo n'a pas répondu, mercredi, aux appels de RueFrontenac.com.

« Je le connaissais, a justifié ce dernier. Je lui ai dit qu'il aurait toute la liberté s'il acceptait ce mandat. »

Michel Bastarache avait été nommé à la Cour suprême du Canada en 1997 par l'ancien premier ministre, Jean Chrétien. Les deux avaient travaillé pour le même cabinet d'avocats. Sa nomination était survenue deux ans à peine après sa nomination à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, sa province natale.

Sa nomination avait été qualifiée de partisane par l'opposition de l'époque à Ottawa, notamment par le Bloc québécois.

Lorsqu'il a quitté son poste à la Cour suprême, en 2008, M<sup>e</sup> Bastarache s'était joint comme avocat-conseil au cabinet Heenan Blaikie, le même où œuvrait Pierre-Marc Johnson lorsque Jean Charest avait fait appel à lui pour mener la commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, à Laval.

Selon le mandat qui lui est confié, Michel Bastarache a jusqu'au 15 octobre pour soumettre son rapport d'enquête au gouvernement et de faire au besoin des

recommandations sur le processus de nomination de juges relevant de son autorité.

Québec a juridiction sur la Cour du Québec (incluant la Cour d'appel), les cours municipales et les membres du Tribunal administratif du Québec.

### Poursuite de 700 000 \$

Par ailleurs, Jean Charest a déposé hier une poursuite en diffamation de 700 000 \$ contre Marc Bellemare, qui a refusé de se rétracter comme le sommait une mise en demeure du premier ministre.

L'ancien ministre de la Justice a plutôt choisi de se rendre à la Sûreté du Québec pour déposer un témoignage formel de ses affirmations, a-t-on appris mercredi.

En chambre mercredi matin, le gouvernement et les oppositions ont continué à s'affronter à la dure, employant des mots que leurs auteurs sont souvent obligés de retirer, jugés anti-parlementaire. Pour sa part, Jean Charest a qualifié les péquistes d'« hypocrites », alors que Stéphane Bédard a parlé de « l'argent sale » manipulé par les libéraux.

# Charest doit agir en premier ministre

Une chronique de VALÉRIE DUFOUR | [dufourv@ruefrontenac.com](mailto:dufourv@ruefrontenac.com)

**Le rôle le plus important du premier ministre du Québec est celui de garantir l'intégrité du gouvernement. Pour qu'une démocratie fonctionne, il faut que les citoyens respectent ses institutions et qu'ils aient confiance aux systèmes politique et judiciaire. Sans cela, c'est l'anarchie.**

Jean Charest doit cesser de jouer à l'autruche et déclencher une commission d'enquête sur le financement des partis politiques et sur les allégations de fraude et de collusion dans le milieu de la construction. Il n'a moralement pas le choix parce qu'il est le premier ministre de tous les Québécois.

Cette semaine, les déclarations fracassantes de son ex-ministre de la Justice sur un possible trafic d'influence dans la nomination de juges ont fait déborder le vase. On peut douter des allégations de Marc Bellemare, qui qui est ressorti plutôt amer de son bref passage en politique, mais quel intérêt aurait cet avocat à inventer une telle histoire ?

Certes, M<sup>e</sup> Bellemare reste vague en ne désignant personne, en ne donnant ni date ni montant précis, mais il a tout de même été le procureur général en chef du Québec pendant un an. Alors quand il affirme qu'on lui a forcé la main pour nommer deux magistrats et que M. Charest était au courant de cette irrégularité, il y a lieu à tout le moins de fouiller le dossier.

## Quelqu'un ment

De toute façon, ce qui est le plus inquiétant, c'est que la population est loin d'être convaincue que c'est le ministre déchu qui ment dans cette affaire. Normalement, un premier ministre bénéficie à tout le moins, vue son autorité morale et sa valeur d'homme d'État, d'une longueur d'avance point de vue

crédibilité. Il ne semble pas que ce soit le cas cette fois-ci. Et l'envoi d'une mise en demeure pour museler Marc Bellemare ne fait que contribuer à l'impression que M. Charest a quelque chose à cacher.

En fin de semaine dernière, près de 50 000 personnes sont descendues dans la rue pour dénoncer le dernier budget libéral. Une grosse manif. Un lourd signal pour un gouvernement. Et ce n'est pas parce que les gens ne reconnaissent pas que les finances publiques ne sont pas en santé, c'est parce que les citoyens ne croient pas que Jean Charest et son équipe vont faire le travail.

Peut-on les en blâmer ? Cela fait des mois que des allégations de corruption dans le monde de la construction font surface dans les médias et à l'Assemblée nationale. Jusqu'à ce qu'une commission indépendante prouve le contraire, la population est sous l'impression que nous payons 30 % de plus sur les chantiers publics du Québec parce que les entreprises de construction s'entendent entre elles avant de répondre aux appels d'offres.

## Garderies et compagnie

Et c'est sans parler des troublantes révélations sur l'octroi de permis de garderie à des donateurs du Parti libéral du Québec. Est-ce un hasard si, selon une compilation effectuée par le Parti québécois, 21 propriétaires de 18 garderies privées ont donné pour près de 55 000 \$ à la caisse libérale entre 2003 et 2008 ? Est-ce par conviction politique ou ont-ils monnayé leur générosité ?

La question se pose. Quand il y a un parfum de scandale dans l'air, il embaume toutes les pièces de la maison et il n'y a pas que les rumeurs de collusion et de favoritisme qui font tiquer l'électorat.

Une autre histoire où les électeurs



Jean Charest doit cesser de jouer à l'autruche.

PHOTO D'ARCHIVES MARTIN BOUFFARD

ont eu l'impression de se faire passer un sapin ? Les changements au régime pédagogique adoptés en catimini. Ces modifications permettront aux écoles juives hassidiques d'ouvrir leurs portes la fin de semaine et pendant l'été. Contrairement à ce que prétend la ministre de l'Éducation, elles n'ont pas été adoptées dans le but premier de permettre aux écoles à vocation particulière de laisser leurs élèves faire des stages ou pour lutter contre le décrochage scolaire. Pourquoi ne pas avoir dit la vérité dès le départ ? Les gens ne sont pas dupes et ils se disent maintenant que si on leur ment pour ça, alors on doit forcément le faire pour ça.

Pour Jean Charest, il est temps de dissiper les doutes. Il est temps de faire le grand ménage du prin-

temps dans les affaires de l'État. Faut-il rappeler au premier ministre qu'il a peut-être remporté les élections de décembre 2008, mais que le taux de participation a atteint un triste record en franchissant à peine la barre du 57 %. Il faut remonter à 1927 pour trouver pire.

Selon un sondage Léger Marketing publié lundi dans Le Devoir, le taux d'insatisfaction à l'égard du gouvernement Charest s'établit maintenant à 77 %. Si le PM veut ramener ce score à une marge respectable, il doit regagner la confiance de la population. S'il n'a rien à cacher et s'il n'a vraiment rien fait de mal, son gouvernement devrait s'en tirer qu'avec quelques égratignures. Mais il nous faut une commission d'enquête plus large que celle sur les nominations à la magistrature.



**EN DIRECT ▶**

sur votre iPhone ou votre iPod Touch  
TÉLÉCHARGEZ notre application

▶ <http://ruefrontenac.os.ca/>





L'entreprise américaine Limited Brands, dont on connaît surtout les magasins Victoria's Secret et La Senza, gèrera désormais la destinée de ses magasins en sol canadien à partir de Montréal. Une nouvelle filiale, baptisée Limited Brands Canada, vient d'être créée pour « assurer la croissance » de toutes les bannières du détaillant au pays.



Du même souffle, on annonce qu'une trentaine de nouveaux magasins seront inaugurés d'ici à la fin de l'année, ce qui créera 600 emplois. Il

s'agira essentiellement de Bath and Body Works, mais aussi de quatre Victoria's Secret. Le premier ouvrira ses portes à Edmonton en août, trois autres suivront dans la région de Toronto. Les plans d'expansion pour la bannière Victoria's Secret Pink, déjà établie en Ontario, n'ont pas été précisés.

Au Québec, l'ouverture de huit magasins Bath and Body Works est prévue pour cette année. Cela représente quelque 200 emplois. Aucune ouverture de Victoria's Secret n'est encore prévue.

Limited Brands souhaite ainsi faire croître ses ventes de un milliard de dollars au cours des trois prochaines

années. En plus d'augmenter le nombre de ses magasins (il y en a 291 actuellement), La Senza subira une cure de rajeunissement afin d'être plus performante. Aucune précision sur les investissements prévus n'a été dévoilée.

### Activités transférées aux États-Unis

Les employés de la nouvelle filiale canadienne travailleront dans les bureaux actuels de La Senza, en bordure de l'autoroute 40, à Dorval. Jusqu'ici, les décisions étaient surtout prises à Columbus, en Ohio. La présidence a été confiée à l'actuelle présidente de La Senza, Joanne Nemeroff, qui cumulera les deux emplois.

En revanche, les fonctions créatives et de merchandising de La Senza seront transférées à Columbus. Une cinquantaine de personnes devront donc décider si elles acceptent un poste aux

États-Unis. Au total, les bureaux de La Senza comptent environ 400 employés. « Cette structure reliera de façon plus efficace La Senza aux ressources et aux soutiens pour développer ses produits, l'expérience en magasin et le positionnement de sa marque », a-t-on affirmé dans un communiqué.

### Performance de La Senza insatisfaisante

En décembre dernier, un haut dirigeant de Limited Brands avait affirmé qu'il était insatisfait de la performance des magasins La Senza, créés au début des années 1990 à Montréal et acquis par le détaillant américain en janvier 2007. On comprend donc que la création de Limited Brands Canada vise à renverser la vapeur. Il avait ajouté que le Canada serait sa grande priorité en 2010.

« Nous croyons qu'une équipe canadienne dédiée à l'exploitation de nos marques nous permettra d'optimiser le talent et les ressources dans tous les secteurs clés de l'entreprise. Notre équipe canadienne, étant proche des magasins qu'elle soutient, sera des plus efficaces et assurera une expérience mémorable et uniforme pour les clients à l'échelle de tous les magasins au pays », a déclaré Martin Waters, président de la division internationale de Limited Brands.

Limited Brands exploite 2967 magasins dans le monde (Victoria's Secret, Victoria's Secret Pink, Bath and Body Works, C.O. Bigelow, La Senza, White Barn Candel Co. et Henri Bendel). Pour l'exercice terminé le 30 janvier dernier, son bénéfice net s'est chiffré à 447,9 M\$, sur des ventes de 8,6 G\$.

## La Caisse réduit ses dépenses de 20 M\$

La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé son intention de réduire de plus de 20 M\$ ses dépenses en 2010.

Michel Van de Walle  
vandewalle@ruefrontenac.com

Par voie de communiqué, le président et chef de la direction, Michael Sabia, affirme que ces nouvelles compressions découlent de la volonté de l'institution de « simplifier et recentrer

les activités de la Caisse sur ses métiers de base ».

La direction affirme que les coupes ne conduiront à aucune perte d'emploi à la Caisse. Toutefois, il y avait des postes vacants et le porte-parole, Maxime Chagnon, a convenu lors d'un entretien téléphonique que certains d'entre eux ne seront pas comblés. « On fait une évaluation selon nos besoins d'affaires et c'est une question de priorités », a-t-il dit à RueFrontenac.com. Il a souligné que les réductions de postes se sont réalisées en 2009 et que l'essentiel des compres-

sions de 20 M\$ ne sera pas le résultat de l'abolition de postes encore vacants.

L'an dernier, rappelle le communiqué, la Caisse avait réduit ses dépenses de 43 M\$. Plusieurs cadres supérieurs étaient partis, avec des primes de séparation, tandis que plusieurs dizaines de postes avaient été abolis.

La direction de la Caisse précise que les réductions de coûts se feront dans les dépenses de fonctionnement de chacun des secteurs, dans les frais de gestion externe, les services professionnels de

même que les projets dans le domaine des technologies de l'information.

Rappelons qu'en 2009, la Caisse de dépôt a dégagé un rendement de 10 % sur ses placements, une performance bien inférieure à celle de la plupart des caisses de retraite canadiennes.

L'année 2008 avait été désastreuse avec un rendement négatif de 25 % et des pertes totalisant 40 G\$.

La Caisse de dépôt gère plusieurs fonds, notamment la réserve de la Régie des rentes du Québec. Son actif au 31 décembre était de 131,6 G\$.



PHOTO RADIO-CANADA

## La SRC rejette les accusations d'antisémitisme

**Le journaliste Ian Halperin continue à déverser son fiel sur les animateurs de *Tout le monde en parle*, qu'il accuse d'être antisémites. Radio-Canada rejette les accusations. Décidément, cette affaire prend une mauvaise tournure.**



**CAROLINE ROY**

royc@ruefrontenac.com

Si vous avez regardé *Tout le monde en parle* jusqu'à la fin dimanche soir, vous ne pouvez pas avoir oublié l'entrevue avec Ian Halperin, ce journaliste qui a écrit des biographies sur Michael Jackson, Guy Laliberté, Brad Pitt et Angelina Jolie, entre autres.

Tout au long de l'entretien, Dany Turcotte a émis de sérieuses doutes quant à la pertinence du travail d'Halperin. Guy A. Lepage ainsi que l'invité Jasmin Roy remettaient aussi en question la crédibilité des livres du journaliste. Certains téléspectateurs ont ressenti

un malaise pendant cette entrevue.

Mais Halperin n'a rien fait pour s'aider. Il est arrivé avec des lunettes fumées sur le plateau sous prétexte qu'il est un journaliste « undercover ». Son habillement était clownesque : il portait une cravate bleue avec une fleur de lys et des grosses bagues en portant également. Anglophone, Halperin s'est exprimé dans un français plus ou moins adéquat tout au long de l'entrevue. S'il avait parlé en anglais, peut-être aurait-il pu mieux répondre aux questions.

Toujours est-il qu'aux lendemains de la diffusion de TLMEP, Ian Halperin a dénoncé fortement Guy A. Lepage et Dany Turcotte sur son blogue. Il estime que *Tout le monde en parle* a été raciste à son endroit. Ni plus ni moins.

Pour prouver ses accusations, Halperin a interrogé un dénommé Charles Smalls, qui est le directeur du centre sur l'antisémitisme de l'Université Yale, aux États-Unis. Smalls s'est indigné que Dany Turcotte ait inscrit sur la carte remise à Halperin qu'il brûlerait tous ses livres s'il se trouvait seul sur une île déserte. Le prof de Yale affirme que de tels propos rappellent les nazis qui brûlaient les livres des juifs. Rien de moins.

Et ça continue. Sur son blogue, Halperin rapporte qu'il a parlé avec un défenseur des droits de l'homme de l'ONU qui croit que

la carte de Dany rappelle des souvenirs de l'Holocauste. On respire par le nez, ici.

Ian Halperin affirme aussi que Guy A. Lepage et son équipe ont un agenda caché. Selon le journaliste, l'animateur a voulu le ridiculiser car il est un ami de Guy Laliberté. Rappelons que le grand patron du Cirque du Soleil poursuit Halperin pour la biographie non autorisée



**Guy A. Lepage et Dany Turcotte sont traités de raciste par Ian Halperin sur son blogue.**

PHOTO RADIO-CANADA

qu'il a écrite à son sujet.

En gros, Halperin demande aujourd'hui la tête de l'animateur et de son fou du roi. Il brandit la menace de poursuites contre Radio-Canada.

### Aucun propos antisémite

Pendant ce temps, sur Twitter, Guy A. Lepage et Dany Turcotte se défendent sur un ton inoffensif. Ils répliquent aux attaques du journaliste pour le bénéfice de leur public. Le fou du roi a indiqué mercredi matin qu'il ignorait que Halperin est juif.

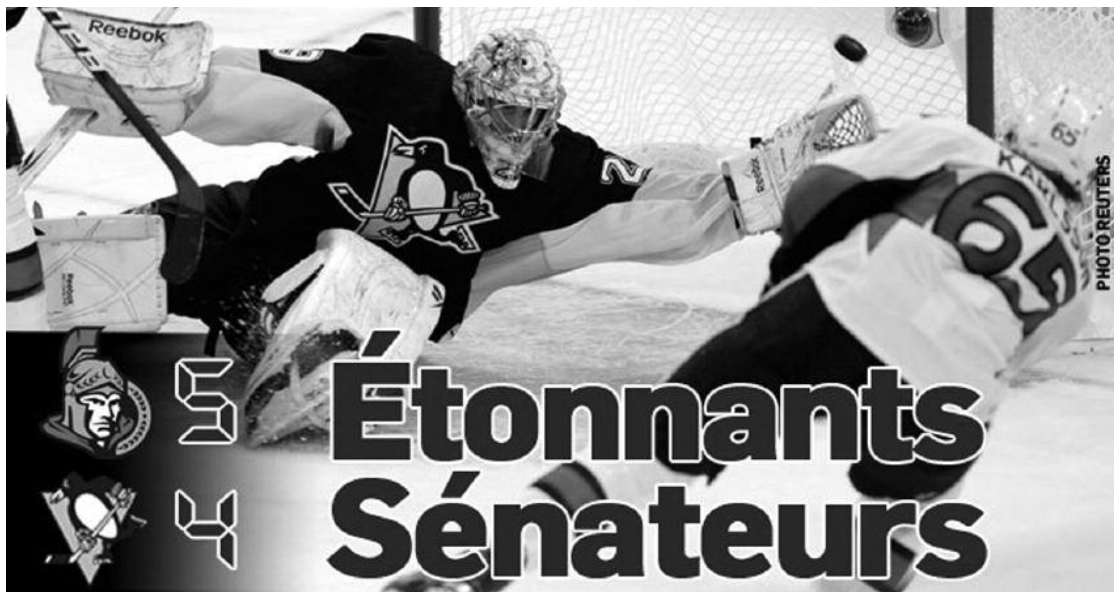
De son côté, la SRC réplique qu'en aucun temps des propos antisémites n'ont été prononcés à l'émission. « Y compris dans les portions d'entrevues qui ont été coupées en montage et qui n'ont pas été diffusées en ondes », ajoute Marc Pichette, porte-parole de la SRC.

Ce dernier précise que la société d'État n'a reçu jusqu'à maintenant aucune poursuite ou mise en demeure de Halperin. Malgré tout, le contentieux de la SRC a été saisi de l'affaire. « Il y a eu des rencontres avec les gens qui étaient sur le plateau durant l'entrevue pour s'assurer qu'aucun propos antisémite n'avait été tenu », ajoute M. Pichette.

Radio-Canada a enregistré quelques plaintes de téléspectateurs sur cette entrevue précise. « Nous avons reçu des commentaires sur le traitement réservé à l'invité. Certaines de nos émissions suscitent des réactions du public. Pour cette entrevue, nous n'avons pas eu un nombre démesuré ou inhabituel de commentaires », dit le porte-parole.

Souignons que dimanche dernier, *Tout le monde en parle* a réalisé sa plus grosse cote d'écoute de la saison avec plus de 1,7 million de téléspectateurs.

• Les prochains invités de *Tout le monde en parle* seront l'animateur Michel Jasmin, Claudette Dion, Gilles Vigneault, M<sup>e</sup> Jean-Claude Hébert, pour commenter l'affaire Marc Bellemare, le réalisateur Simon-Olivier Fecteau et Marie-Hélène Dubé, qui a déposé une pétition demandant le prolongement des prestations d'assurance-emploi pour les personnes forcées de s'absenter de leur travail en raison d'une maladie grave.



**Champions en titre de la coupe Stanley, les Penguins de Pittsburgh ont trébuché dès leur sortie initiale dans les séries éliminatoires du printemps 2010, les Sénateurs d'Ottawa profitant de la générosité du gardien Marc-André Fleury pour soutirer une victoire bien ficelée de 5 à 4, mercredi soir, devant la 160<sup>e</sup> salle comble consécutive de 17 132 spectateurs au Mellon Arena.**

**Marc Lachapelle**  
lachapellem@ruefrontenac.com

Et dire que lors de la première ronde des séries de fin de saison en avril 2008, les Sénateurs avaient été limités à cinq maigres buts par les Penguins, qui les avaient balayés 4-0.

Finalistes en 2008 et monarques en 2009, les Penguins avaient maintenu une fiche de 18-4 à domicile au cours de ces deux danses du printemps.

La deuxième rencontre aura également lieu au domicile des Penguins, vendredi soir.

Bien que les Penguins aient marqué le premier but de la série dès la quatrième minute, les Sénateurs ont totalement dominé la première période, l'emportant 2 à 1 au pointage et 11-4 dans la colonne des tirs.

Ainsi, l'attaque massive des Penguins a capitalisé par l'entremise d'Evgeni Malkin, avec la complicité de Sidney Crosby et de Sergei Gonchar, 13 secondes seulement après que la recrue Peter Regin eut été chassée pour avoir accroché.

### Juteux retours

Regin, au cours de la neuvième minute, et Chris Neil, six minutes plus tard, ont de leur côté profité de généreux retours de tir de la part du gardien Marc-André Fleury pour permettre aux Sénateurs de s'inscrire à la marque.

Les Sénateurs ont repris là où ils en étaient en première dès la deuxième minute de la deuxième reprise, et ce, par l'entremise de leur attaque massive. Chris Kelly a

alors donné un coussin de deux buts à la formation de la capitale canadienne pendant qu'Alexei Ponikarovsky était au cachot pour avoir cinglé.

Mais c'est encore une fois durant l'absence de Regin, épinglé pour avoir retenu Crosby en zone offensive, que Malkin a réduit l'écart à un but au cours de la onzième minute, son tir des poignets déviant sur la jambe du défenseur Chris Phillips.

Durant la 13<sup>e</sup> minute, une punition stupide pour assaut à Chris Kunitz dans le territoire des Sénateurs a tué le rythme que s'étaient donné les Penguins et a conduit au but du défenseur recrue Erik Karlsson. Il a logé la rondelle dans une cage abandonnée par Fleury, qui avait une fois de plus permis un juteux retour de lancer.

En fin d'engagement, les Sénateurs ont résisté à la tempête après avoir été épinglés avec un joueur de trop sur la surface glacée.

En début de troisième, Craig Adams a bénéficié d'un cadeau de Brian Elliott, son inoffensif tir du

revers trouvant refuge dans le haut du filet du côté de la mitaine.

Les Sénateurs n'ont cependant pas mis de temps à se redonner une marge de manœuvre quand Jarkko Ruutu a profité de la générosité de Fleury, qui a cette fois fort mal calculé sa glissade latérale de gauche à droite.

Dans un geste désespéré, l'entraîneur en chef Dan Bylsma a réuni Crosby et Malkin en fin de rencontre. La tactique a fonctionné, les deux locomotives offensives préparant le but du défenseur Alex Goligoski.

Les Penguins ont ensuite retiré leur gardien à la faveur d'un sixième joueur. La bande à Crosby était toujours en mode attaque lorsque la sirène s'est fait entendre.

Dans le camp des vainqueurs, si l'unité de Spezza, Alfredsson et Regin a été limitée à un but, les trois membres du troisième trio composé de Ruutu, Kelly et Neil ont contribué chacun un but.

### Premier gain pour Elliott

Ottawa a également eu le meilleur, 26-21, dans le département des tirs.

À son premier match éliminatoire, Brian Elliott a été solide devant la forteresse des Sénateurs. On ne peut en dire autant du vétéran Marc-André Fleury, qui a entrepris sa 50<sup>e</sup> rencontre de suite devant le filet des Penguins.

En avantage numérique, chaque club a marqué à deux reprises, les Penguins bénéficiant de cinq chances, comparativement à trois pour les Sénateurs.

La victoire pourrait toutefois être coûteuse pour les Sénateurs, qui ont perdu les services de l'attaquant Milan Michalek qui, blessé à un genou, a abdicé en début de troisième. Au cours du calendrier régulier, il avait raté 16 rencontres à cause d'une blessure au même genou. Son cas sera évalué sur une base quotidienne.

**Placez une petite annonce sur RueFrontenac.com C'EST GRATUIT**

**petitesannonces@ruefrontenac.com** **(514) 524-2484**

# Jacques Martin: « Notre premier objectif est de remporter le premier match »

Les enfants ne font pas que dire la vérité. Ils ont aussi le don de poser les vraies questions. Samuel Darche, sept ans, en a fourni une belle preuve à son hockeyeur de père dans une conversation sur Internet, mardi soir.



**MARC DE FOY**

defoy@ruefrontenac.com

« Papa, a demandé le petit bout d'homme, allez-vous gagner la coupe Stanley ? »

« Mon gars, on a du travail à faire ! » a répondu le paternel.

Et ça devra commencer jeudi soir.

Prêts ou pas, pour le meilleur ou pour le pire, Darche et ses coéquipiers du Canadien tenteront de tenir tête aux champions du classement général de la Ligue nationale et nouveaux détenteurs du Trophée du Président, les Capitals de Washington.

La grande majorité des gens ne donne pas cher de leur peau. On ne voit pas comment cette équipe pourrait jouer soudainement les trouble-fête alors qu'elle a éprouvé toutes les difficultés du monde à mériter sa participation aux séries.

## Trois facteurs positifs

Qu'est-ce que Jacques Martin pourrait leur dire pour essayer de les convaincre que sa formation a des chances de franchir la première ronde des séries ?

« On a fait face à beaucoup



Jacques Martin est conscient de l'importance pour le Canadien de bien amorcer ses matchs.

PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

d'adversité cette saison, a-t-il répondu avant de partir à destination de la capitale américaine avec sa troupe.

On mise également sur des joueurs qui ont déjà gagné, a-t-il ajouté en faisant référence à Scott Gomez, Brian Gionta, Travis Moen et Hal Gill, qui totalisent cinq conquêtes de la coupe Stanley.

« C'est un atout qui va nous aider.

« De plus, on a livré une bonne compétition aux Capitals cette saison. Les matchs ont été serrés. On est prêts à batailler. »

Darche n'avait pas entendu parler de la coupe Stanley avant que son garçon ne lui en parle. Les entraîneurs en font-ils état dans leurs discours aux joueurs ?

« Ça fait partie de la vision, mais c'est un objectif à long terme, a répondu Martin. Il faut compter 60 jours pour gagner la coupe. À court terme, on veut remporter quatre

victoires contre les Capitals. Notre premier objectif est de gagner le premier match. »

C'est le meilleur moyen de semer le doute chez une équipe largement favorite.

Pour espérer sortir gagnant de la rencontre initiale, le Tricolore aura intérêt à apposer son empreinte le plus vite possible. Ce n'est pas facile à faire contre les Capitals.

« Les Capitals sont productifs en première période, a souligné Martin. Ils sont explosifs. Il sera donc important qu'on commence bien nos matchs. Il faudra suivre notre plan de match. »

## Premières séries en six ans

Sur note plus personnelle, Martin en sera à ses premières séries derrière le banc depuis 2004. Les Panthers de la Floride n'y ont pas participé durant les trois saisons qu'il les a dirigés.

## Comment vit-il ce retour ?

« On joue 82 matchs par année afin de prendre part aux séries, a-t-il dit. C'est un défi que tu veux élever. C'est la plus belle période de la saison. L'enthousiasme est au maximum.

« Les trois derniers jours ont été très occupés, mais c'est valorisant. »

Martin ne demanderait pas mieux que de jouer un vilain tour aux Capitals. Il a vécu l'expérience quand il était à la barre des Sénateurs.

« À ma deuxième saison (complète) à Ottawa, on avait éliminé les Devils en six matchs », a-t-il rappelé.

Cette victoire inattendue des Sénateurs avait signifié la fin du premier mandat de Jacques Lemaire au poste d'entraîneur en chef des Devils.

Si jamais le Canadien faisait le même coup aux Capitals, Bruce Boudreau se sentirait bien petit dans ses souliers.



VENEZ NOUS REJOINDRE SUR LES GROUPES SOCIAUX



MERCI DE VOTRE APPUI



<http://twitter.com/lockoutajdm>

Lock-outés du Journal de Montréal

Une chronique de MARTIN LECLERC | leclercm@ruefrontenac.com

Depuis que l'affrontement entre les Capitals et le Canadien est officiel, un peu tout le monde s'amuse à comparer les joueurs des deux formations. Mais étonnamment, personne ne parle des entraîneurs. Cette série pourrait-elle être plus serrée que prévu si Jacques Martin parvenait à mettre Bruce Boudreau dans sa petite poche arrière ?

Les séries éliminatoires, c'est la période de l'année au cours de laquelle les entraîneurs ont enfin la chance de s'exprimer.

Au lieu de préparer leur équipe à la va-vite entre deux voyages, ils ont la chance de rencontrer le même adversaire soir après soir et de faire des ajustements pour exploiter au maximum les forces de leurs hommes et les faiblesses de l'adversaire.

Des entraîneurs qui expriment leur talent, il y en a. Barry Trotz, par exemple. Année après année, ses Predators de Nashville (limités par des contraintes budgétaires) se présentent en séries contre l'une des formations favorites de la conférence de l'Ouest. Et chaque année, l'équipe favorite en a pour son argent. Malgré le manque de profondeur ou la jeunesse de son club, Trotz trouve toujours le moyen d'étirer la série et de repousser l'équipe adverse dans ses derniers retranchements. Année après année, on



sait que la guerre aura lieu si Trotz se trouve derrière le banc.

Michel Therrien appartient à la même catégorie que Trotz. En deux ans, il a transformé les jeunes Penguins de Pittsburgh en finalistes de la coupe Stanley. À Montréal, il a piloté l'un des plus grands revirements de l'histoire quand le CH (8<sup>e</sup> au classement dans l'Est) a renversé les Bruins de Boston, grands favoris, en 2002.

C'est le même Therrien, dans les années 1990, qui était parvenu à briser une disette vieille de près de trois décennies en permettant à une équipe

de Québec, les Prédateurs de Granby, de remporter la coupe Memorial. Donnez un club à Therrien, placez-le en séries, et vous savez que la guerre aura lieu.

### Inquiétude

Jacques Martin est-il capable de dominer un rival au cours d'une série éliminatoire ? Est-il capable de chasser la routine du calendrier régulier pour se rendre au champ de bataille ? C'est la question que je me pose depuis le jour de sa nomination parce que son curriculum vitae n'annonce absolument rien de bon.

Quand Bob Gainey s'est lancé à la recherche d'un nouvel entraîneur l'été dernier, je l'imaginai en train d'interviewer des types qui avaient fait leur marque en séries. Ça semblait tellement évident. Quand votre équipe participe aux éliminatoires tous les ans et qu'elle est incapable de s'y imposer, ne cherchez-vous pas un type capable de lui donner du mordant ?

Quand on a confié ce club à Jacques Martin, pour cette seule raison, j'avoue que les bras m'en sont tombés. On parle ici d'un coach qui a subi cinq éliminations en première ronde et deux éliminations en deuxième ronde en huit ans à Ottawa, alors qu'il avait sous la main un groupe de joueurs extrêmement talentueux.

Que son équipe termine au premier, au deuxième ou au sixième rang, Martin a presque toujours

soutiré le même résultat en séries éliminatoires. Pour moi, ce sera lui le Glorieux le plus intéressant à regarder travailler dans cette série d'apparence inégale.

### Surévalués, les Capitals ?

Avant que cette série commence, juste un petit mot sur les Capitals, qui semblent dépasser toutes les formations de la ligue par une tête quand on jette un coup d'œil aux colonnes du classement.

Ce n'est pourtant pas compliqué. Les Caps dépassent tout le monde par une tête parce qu'ils ont la chance de faire partie d'une division presque digne de la Ligue américaine.

En raison de leur appartenance à la section Sud-Est, les Capitals ont disputé 24 de leurs 82 rencontres face aux Thrashers d'Atlanta, aux Hurricanes de la Caroline, au Lightning de Tampa Bay et aux Panthers de la Floride.

Toutes ces équipes ont été écartées des séries éliminatoires et elles présentaient des défenses qui se situaient respectivement aux 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> rangs dans la LNH.

Contre les équipes de leur division, les Capitals ont maintenu une fiche de 19-3-2. C'est pour ça qu'ils dépassent toutes les autres équipes par une tête lorsqu'on regarde le classement du calendrier régulier.

Contre le reste de la ligue, ils ont semblé un peu plus humains, disons.



Avec Jacques Martin aux commandes, les Sénateurs n'ont franchi le deuxième tour qu'une seule fois en huit ans. PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN